

SOMMAIRE

PAGES 2-3

- **Quel avenir pour le système éducatif ? Quel service public d'orientation ?**

PAGE 4

- **Service public régional de la formation et de l'orientation : où en sont les Régions ?**

PAGE 5

- **Les entretiens d'orientation au lycée : du côté du professeur**

PAGE 6

- **Améliorer la transition lycée/enseignement supérieur : sur quelles bases ?**
- **Recruter, c'est une urgence !**

PAGES 7-8

- **Action**
- **Propositions du SNES**

Gardons le cap !

Au début de l'été, quatre nouveaux rapports ont été ajoutés à la longue liste des rapports idéologiques sur l'orientation. D'autres rapports parlementaires sont attendus pour la fin de l'année.

Toutefois, au fur et à mesure de l'emballlement de cette machine infernale, les positions se précisent et les masques tombent !

On est passé d'une dénonciation facile et apparemment consensuelle sur les dysfonctionnements de l'orientation et de l'affectation attribués « en bloc » aux CO-Psy, pour faire passer les réformes, à des positionnements beaucoup plus tranchés, éclairant du coup les conceptions libérales de leurs auteurs.

Oser, comme le fait M. Hirsch, proposer « sortir » le service public d'orientation de l'Éducation nationale, pour en faire une Agence, type pôle emploi, au nom de l'égalité des chances et de l'aide aux plus en difficulté, en a fait bondir plus d'un.

Certains, qui avaient pu se laisser duper par les discours simplistes sur l'orientation tout au long de la vie, prennent leurs distances à mesure que les propositions des fossoyeurs du service public se précisent.

Ceci, à n'en pas douter, est à mettre au crédit de la résistance que la catégorie a été capable de développer. Une résistance offensive, basée sur des arguments et des propositions, soucieuses du développement de la

réussite du devenir des élèves, et non pas une résistance dos au mur pour défendre un statu quo !

C'est dans cet esprit que le SNES développe les contacts avec toutes les organisations de parents, de lycéens et d'étudiants, avec les groupes parlementaires, pour expliquer sans relâche les enjeux de la question de l'orientation aujourd'hui. Cette stratégie a semble-t-il déjà fait évoluer la position du MEN qui paraît davantage prêt à ouvrir des discussions.

Mais l'évolution reste fragile et les pressions fortes. Il faut continuer à expliquer la

nocivité des mesures conduisant à la régionalisation des CIO, à l'abandon du titre de psychologue, à la rationalisation managériale des parcours et des projets, et à la suppression de postes !

Il faut continuer à nous battre pied à pied sur le terrain pour refuser l'application anticipée de mesures qui sont largement repoussées par la profession et par les usagers ! Trop de questions revendicatives sont restées en suspens après les mouvements de l'an dernier. Le MEN ne pourra y échapper. Soyons offensifs et gardons le cap pour une orientation du XXI^e siècle !

C. Remermier, M.-A. Monnier

Organisation de la catégorie 2009-2010

Font partie du collectif de catégorie : Laure Bennassar, DCIO de Toulouse-Rangueil ; Sophie Boniface, DCIO de Paris 18^e ; Claudine Bur, DCIO de Sainte-Geneviève-des-Bois ; David Coulon, CIO de Lillebonne ; Joëlle Guillaume, CIO de Grenette-Grenoble ; Nadia Hantat, TZR Paris ; Christine Jarrige, CIO du Raincy ; Laurent Miranda, CIO d'Aulnay ; M.-Agnès Monnier, CIO de Sotteville ; Évelyne Pichot, DCIO Paris centre ; Catherine Remermier, CIO d'Aulnay.

Vous pouvez nous joindre

- Par mail : cio@snes.edu
- Par courrier : **SNES/CO-Psy : 46, avenue d'Ivry, 75013 Paris**
- Par téléphone, du **mardi au vendredi de 10 heures à 12h30** et de **14 heures à 16 heures** au **01 40 63 29 20**. *Attention* : sur notre temps de présence au SNES, nous participons à diverses réunions, audiences et groupes de travail, ce qui peut expliquer qu'il est parfois difficile de nous joindre !
- Par fax : **01 40 63 29 76**

Quel avenir pour le système éducatif ? Quel service public d'orientation ?

Une nouvelle livraison de rapports a été rendue publique en mai et juin dernier. Bien que ne faisant pas tous de l'orientation leur thème principal, ils y consacrent une part importante et proposent de nouvelles configurations dont les conséquences dépassent largement le champ de l'orientation.

Les scénarios en présence

La version ultralibérale

Elle est actuellement représentée par le rapport de B. Apparü sur le lycée et par le livre vert de M. Hirsch sur la jeunesse.

PEU D'AMBITION POUR LE SYSTEME ÉDUCATIF

Bien qu'affichant tous deux avec des entrées différentes le souci d'être au plus près des attentes des jeunes, ils inscrivent leurs propositions dans un cadre budgétaire étroit et n'envisagent à aucun moment de faire de l'Éducation un investissement prioritaire pour l'avenir.

Centré sur les problèmes du décrochage et les risques de rupture pour les 16-18 ans, M. Hirsch ne propose nullement une prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, ni l'attribution des moyens nécessaires pour atteindre 100 % d'une classe d'âge avec un diplôme minimum de niveau V.

Quant au rapport Apparü, il « oublie » de rappeler l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac et ressort pour le

lycée toutes les mesures largement repoussées l'an dernier : enseignements à la carte, tronc commun appauvri, filiarisation des poursuites d'études dans le supérieur en fonction de la série du bac, utilisation de l'information sur les débouchés professionnels de l'enseignement supérieur et sur les taux de réussite aux examens comme arme de dissuasion massive à l'égard des jeunes de milieu populaire, plus sensibles aux obstacles et aux risques à prendre pour s'engager dans des études longues.

Après des déclarations péremptoires sur la faillite de l'Éducation nationale et l'affirmation de la garantie de nouveaux droits pour les jeunes, M. Hirsch propose finalement de rendre obligatoire pour tout décrocheur la proposition d'une formation, d'un emploi ou d'une activité d'intérêt général. Dans le contexte de crise, ces grandes déclarations risquent de se réduire très rapidement à des stages de préparation à l'insertion sociale, s'apparentant davantage à des mesures d'encadrement de



© DR

la jeunesse qu'à une réelle ambition de formation et de qualification de tous. Concrètement en effet, les rapporteurs font très peu de propositions nouvelles pour faire diminuer le décrochage et les abandons ; doublement des contrats en alternance, dont tous les acteurs de terrain savent qu'ils ne constituent nullement une solution pour les jeunes en difficulté, information sur les places disponibles dans les différentes offres de formation avec un système d'entrées permanentes, sur le modèle des stages courts mis en œuvre par les missions locales. Au lycée, l'appel incantatoire au droit à l'erreur et à des réorientations plus rapides, la demande de multiplications des passerelles au moment où le gouvernement les supprime, ne constituent pas des réponses très crédibles.

UNE VOLONTÉ DE DÉSINSTITUTIONNALISATION ET D'AFFAIBLISSEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le livre vert préconise d'externaliser toutes les tâches autres que l'enseignement et de les confier à des organismes extérieurs, prestataires de missions de service public. Ainsi le soutien scolaire, l'accompagnement



© DR

éducatif et l'orientation pourraient s'inscrire dans une logique de concurrence et de contractualisation.

UNE AGENCE DE L'ORIENTATION EXTÉRIEURE À L'ÉDUCATION NATIONALE : LE « SPOT »

Le rapport Apparü comme le livre vert proposent de « sortir » l'orientation scolaire de l'EN.

Accusé par M. Hirsch d'être trop dépendant de l'Éducation, ne proposant pas suffisamment, selon lui, l'alternance ou la présentant de manière négative, ne tenant pas assez compte des goûts et des talents des jeunes, le service public doit selon lui être complètement « refondu ». Étant donné les transformations radicales proposées, le terme « dissous » serait plus approprié !

Une nouvelle instance nationale à déclinaison territoriale, regroupant l'État, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux serait créée. Rompant avec une approche « segmentée » par publics et par acteurs, elle serait chargée de diffuser une information fiable, neutre et gratuite et sa mise à disposition, d'assurer l'inscription des jeunes dans les formations pour lesquelles ils optent et la gestion de l'affectation post-bac, de mettre en œuvre la partie orientation du livret de compétences. Pour M. Hirsch ces objectifs devraient davantage impliquer des acteurs divers dont les associations de l'éducation populaire et reposer sur les capacités d'autonomie des jeunes indépendamment de leurs appartenances sociales. Autrement dit, des missions de service public assurées par des associations subventionnées par des fonds publics et européens !

Que deviendraient les CIO ?

B. Apparü préconise de les confier aux Régions ; M. Hirsch propose un rapprochement étroit avec les missions locales dont les prérogatives pourraient être étendues à l'accompagnement des projets d'orientation. Sa critique assez virulente des CIO semble plaider pour « un guichet unique » :

- La spécificité de la formation initiale et de la place que peut y prendre la réflexion sur l'avenir comme levier de développement, d'aspirations et de réussite ne sont pas reconnues.

L'orientation est appréhendée sous l'angle de la médecine d'urgence centrée sur des formations courtes, peu qualifiantes débouchant au plus vite sur l'emploi et en priorité dans les secteurs en tension. Quel besoin de psychologues pour cela ?

- La formation initiale et le recrutement des CO-Psy intéressent toujours autant les politiques. Tous ceux qui s'expriment sur le sujet veulent faire sauter le verrou du titre de psychologue, qui empêche actuellement d'utiliser ces emplois comme variable d'ajustement pour d'autres professions. C'est le sens de la loi Mobilité votée en juillet qui prévoit l'utilisation des

emplois non pas en fonction des souhaits de mobilité des personnels mais comme moyen de gestion au sein de la fonction publique.

Pour B. Apparü, n'importe quel agent de l'une des trois fonctions publiques sans aucune condition de diplôme pourrait être intégré dans le corps ; pour M. Hirsch le profil décrit fait davantage penser à un médiateur social qu'à un psychologue. Les psychologues surtout s'ils sont fonctionnaires sont décidément trop indépendants, trop rétifs aux messages téléguidés et à la manipulation douce pour avoir bonne presse auprès de ces courants-là !

La version libérale



Ce deuxième scénario est qualifié de « scénario à minima » dans les précédents rapports. C'est plutôt celui de B. Saint-Girons.

- Il n'envisage pas de transférer la prise en charge de l'orientation scolaire à l'extérieur de l'EN ; la responsabilité du MEN continue à s'exercer sur l'information, l'élaboration des projets et l'affectation des élèves, ainsi que sur les objectifs et la mise en œuvre d'une politique éducative fixée et déclinée nationalement. Par contre c'est à l'interne que la répartition des rôles serait réorganisée. Pour la grande majorité des élèves, les enseignants deviendraient les interlocuteurs privilégiés de la construction et du suivi de leurs projets. Les CO-Psy verraient leurs missions réduites aux décrocheurs et aux élèves en grandes difficultés.

- Il leur serait demandé une concertation étroite avec les structures chargées de l'insertion : participation à des plateformes d'accueil « multiservices » type cité des métiers, collaboration

plus étroite avec les missions locales notamment sur la prévention du décrochage. On ne voit pas bien ce que deviendraient les CIO dans ce scénario. Têtes de pont avancées de l'EN sur le front de l'insertion pour fournir des moyens humains qualifiés et faire preuve ainsi de sa bonne volonté ?

- Comme dans l'autre version, la mise en place de services d'orientation virtuels serait développée : plateforme de réponse téléphonique et multimédia, portails d'information.

- Quant aux CO-Psy, leur sort ne semble pas encore complètement tranché. Le précédent cabinet avait choisi de conserver la spécificité des CO-Psy mais de les utiliser surtout à titre d'experts. Quelle sera la position du cabinet de Luc Chatel ? Laissera-t-il les gestionnaires utiliser les supports vacants de conseillers d'orientation-psychologues pour y nommer d'autres personnels en surnombre ? La mobilisation que nous saurons construire sera un élément déterminant de la réponse du ministre ! ■

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION

Où en sont les Régions ?

Les Régions sont bien évidemment concernées par le projet de loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie. Le démantèlement de l'ANPE et maintenant de l'AFPA posent clairement la question de la place du service public dans ce domaine.

Au colloque de l'ARF en mars dernier, ces Régions avaient déjà clairement affirmé leur refus de se voir réduites à un rôle de financeur, et leur volonté de prendre toutes leurs responsabilités en matière de formation professionnelle et d'orientation.

Une réunion nationale organisée par la FSU en juin a permis de faire le point avec tous les élus siégeant dans les diverses instances régionales (CESR, CCREFP...).

Encouragées par l'ARF, un certain nombre de Régions avancent des projets de création de service public régional de la formation professionnelle. Certaines projettent d'étendre le périmètre de ce service à la formation initiale et à l'orientation scolaire, bien au-delà de leurs compétences.

Certaines Régions (PACA, Pays de Loire, Limousin) semblent vouloir se limiter à la formation continue. Mais, beaucoup d'ambiguïtés subsistent partout sur l'AIO. Le modèle du guichet unique a la vie dure et les partenaires sociaux, appréhendant la question par le biais de l'émiettement des structures



pour les salariés, ont du mal à comprendre la spécificité de l'intervention auprès du public en formation initiale. Toutes les Régions se montrent soucieuses de soustraire la formation professionnelle à la logique du marché et de la concurrence. Elles avancent donc cette revendication de « service public régional ». Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Ni structure juridique, ni réalité physique, ni personnels, ce service public dématérialisé s'apparenterait davantage à un cadre de conventionnement de la Région avec tous les organismes de formation (voire d'information et d'orientation).

Les Régions tiennent un discours offensif de subsidiarité par rapport à l'État accusé de ne rien faire, mais en ont-elles vraiment les moyens ?

Les directives européennes sur les SIEG (Service d'intérêt économique général) et SSIG (Services sociaux d'intérêt général) doivent être transcrites en droit français en décembre 2009. S'agit-il, par la création d'un service public régional de la formation professionnelle continue, de sortir une partie de la formation continue du marché concurrentiel (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi) ou de promouvoir un modèle européen du SSIG assez éloigné de la définition du service public à la française ! S'il s'agit d'un

conventionnement avec tous types d'organismes qui pourraient être labellisés dès lors qu'ils s'engageraient à respecter une « logique de service public », on risque de voir se mettre en place le modèle de délégation de service public en lieu et place du service public.

Les enjeux sont d'importance pour les salariés, mais des décisions touchant la formation initiale et l'orientation scolaire donneraient le signal du désengagement de l'État. Le SNES a demandé à être reçu par la commission du Sénat qui planche sur la loi « orientation et formation professionnelle » que l'Assemblée a déjà adopté fin juillet. Des amendements ont déjà été proposés et adoptés. J.-C. Carle, auteur d'un précédent rapport sur la formation professionnelle, ne cache pas sa volonté de faire encore évoluer le texte pour qu'il concerne aussi bien la formation initiale que la formation continue. Rappelons que le Code de l'éducation prévoit déjà un droit à l'information et au conseil.

Aujourd'hui, les élus socialistes et communistes se sont opposés à l'adoption de l'article 3. Il faut intervenir au plus vite auprès des sénateurs pour exiger la reconnaissance de la spécificité de la formation initiale et de l'orientation scolaire. ■

P. Raynaud, C. Remermier



LES ENTRETIENS D'ORIENTATION AU LYCÉE...

Du côté du professeur

Professeur principal en classe de Première ES en 2008/2009, j'ai « *expérimenté* » ces entretiens. À ce niveau, l'entretien personnalisé doit être l'occasion de « *préciser les débouchés de chacune des formations, enseignement supérieur ou insertion, d'identifier les démarches à effectuer, les étapes à venir* ». Dans le cadre de cette « *expérience* », j'ai travaillé en étroite collaboration avec la CO-Psy de mon établissement qui a été présente à la grande majorité des entretiens. Quel bilan puis-je tirer de cette expérience ?

Les élèves étaient convoqués à une date précise et devaient préparer l'entretien en liaison avec leurs familles à l'aide d'un questionnaire. La majorité a été fortement intéressée quel que soit le niveau d'avancement dans la construction de l'orientation. Pour certains, les questions à propos de l'identification des démarches à effectuer exigeaient un niveau de connaissance pointu des cursus et procédures que seule la CO-Psy

maîtrisait. Premier constat donc : la masse et la qualité des informations nécessaires demandent une formation et une actualisation des connaissances que les enseignants seuls ne peuvent pas maîtriser. Cependant, l'information n'est que la partie visible de l'iceberg. Elle n'a de sens que mise en relation avec les résultats scolaires et les goûts de l'élève (ce que le professeur principal peut appréhender), mais aussi avec sa personnalité et là ça devient beaucoup plus compliqué pour un enseignant lambda. La réussite dépendra des résultats scolaires de l'élève mais également de son histoire personnelle, de ses envies, de la façon dont il imagine son avenir... bref, de la façon dont il se construit. J'avoue avoir découvert mes élèves sous un autre jour, mais la fragilité de ce processus de construction devrait interdire au profane de donner de mauvais conseils qui pourraient handicaper l'avenir. Par ailleurs, « *débloquer* » des élèves « *muets* » nécessite des « *techniques* » d'entretien qui ne



s'improvisent pas. Je ne peux que constater qu'il faut laisser là la place au professionnel de la psychologie. Résultat : j'ai dû obliger tous les élèves que j'avais vus seul à prendre un nouveau rendez-vous avec la CO-Psy.

Ces entretiens ont concerné 31 élèves (et sept parents) sur sept semaines, à raison d'une demi-heure en moyenne par élève. La tâche du professeur principal que je suis s'est alourdie d'environ 16 heures, à mettre bien évidemment au compte de la part variable de l'ISOE... Cet alourdissement incessant depuis quelques années aura forcément des limites ! Quant à la CO-Psy, si l'expérience devait se renouveler dans la vingtaine de classes de Terminale et de Première que compte mon lycée, c'est quelque 320 heures « supplémentaires » qu'elle devrait dégager... Autant dire, mission impossible avec les moyens actuels !

Devant l'intérêt évident porté par les élèves à cette expérience, je ferai deux propositions :

1. Modifier la circulaire en en inversant les termes : « *ces entretiens sont conduits par les conseillers d'orientation-psychologues en associant, le cas échéant, les professeurs principaux* » (en prévoyant par exemple d'intégrer les heures correspondantes dans leurs services).
2. Augmenter le nombre de postes de CO-Psy de façon à rendre possibles ces entretiens. ■

Georges Bertrand, professeur de SES, académie de Créteil



© DR

Le SNES a rencontré

- P. Charvet, directeur de l'ONISEP, le 16 juillet.
- P.-Y. Duwoye, directeur général des ressources humaines, le 15 juillet.
- Les représentants de l'UNL, le 2 septembre.

Les comptes rendus détaillés sont consultables sur le site www.snes.edu
rubrique nos métiers/copsy et DCIO

AMÉLIORER LA TRANSITION LYCÉE/ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Sur quelles bases ?

Le délégué interministériel à l'orientation, B. Saint-Girons, a remis, fin juillet, son rapport au nouveau ministre.

Partant des dysfonctionnements que le SNES avait déjà dénoncés (parcours universitaires peu lisibles, ne correspondant pas à la nomenclature nationale, grande hétérogénéité du positionnement des universités sur l'orientation active, confusion pour les lycéens entre APB et OA), il préconise d'instaurer une procédure très codifiée en quatre phases qui débiterait en Première, et viserait à généraliser la constitution d'un dossier et une demande d'avis pour tous les choix universitaires. La détermination des projets d'orientation serait donc avancée au tout début de la Terminale et les avis s'établiraient sur la base des résultats scolaires de Première. L'ensemble du dispositif traduit une conception de l'orientation très rationalisée, ne faisant pas de place à la nécessaire adaptation aux nouvelles exigences de formation, aux hésitations quant à l'avenir, aux ruptures éventuelles. Il réduit l'orientation à l'information et baptise abusivement

du nom de « conseil » ce qui n'est qu'un avis au vu de résultats scolaires. La tentative de prise en compte de l'extrascolaire, par le biais de compétences sociales, est encore plus discriminante. Elle aboutirait, en effet, à introduire une pratique de jugement sur de prétendues qualités de la personne, encore plus soumises aux biais sociaux que l'évaluation scolaire.

De plus, l'obsession d'informer les lycéens sur tous les risques existants dans les différents parcours (statistiques de réussite aux diplômes, taux d'insertion par filière et par universi-

tés) n'aura pas les mêmes conséquences sur les choix des jeunes en fonction de leur origine sociale.

C. Jarrige et C. Remermier, pour le collectif de catégorie, ont rencontré le 2 septembre les représentants de l'UNL (A. Evenou et Y. Fall). D'importantes convergences se sont dégagées concernant l'analyse de ce rapport que l'UNL considère comme faisant un pas de plus vers la sélection à l'entrée à l'Université. L'UNL dénonce une vision de l'orientation qui ne prend pas assez en compte la vie de l'élève. Dans le document remis à L. Chatel, l'UNL demande une augmentation du nombre de conseillers d'orientation-psychologues (un CO-Psy pour 500 élèves) et du nombre de CIO sur tout le territoire. Le périmètre du service public d'orientation devrait selon elle, être limitée à l'Éducation nationale et en aucun cas se transformer en « agence » du type « pôle emploi ».

Une autre rencontre est prévue pour approfondir les mesures mises en avant par nos deux organisations. Le SNES rencontrera également les organisations étudiantes sur ce dossier. ■



Recruter, c'est une urgence !

C'est à cette rentrée 2009 que les effets de la baisse du recrutement s'accélèrent.

Si l'on regarde les chiffres des collègues inscrits sur les listes électorales, entre décembre 2005 et décembre 2008, alors même que la courbe des postes mis au concours amorçait sa chute, on peut déjà constater que 356 postes ont disparu, soit plus de 100 par an. Or, depuis septembre 2008, nous ne comptons plus que 50 nouveaux collègues sortants de formation pour remplacer les quelque 300 départs en retraite. Ce sont donc au moins 600 titulaires qui manquent pour cette rentrée.

Conséquences sur le terrain : quasi-disparition des TZR dans beaucoup d'académies, explosion du nombre de

contractuels, parfois plus de 20 % (pour les académies qui ont fait le choix d'en recruter !), quasi-impossibilité pour les services de fonctionner dans d'autres académies comme à Paris, tentative de remplacement de CO-Psy par des enseignants, comme dans l'académie de Rennes.

Si rien ne bouge, en septembre 2013, compte tenu du recrutement bloqué à 50, la moitié de la profession aura disparu !

Dans le même temps, l'on tente d'organiser le transfert de nos missions sur les enseignants : professeurs référents chargés du suivi des élèves, du « conseil » sur les projets des entretiens d'orientation...

Il est donc, plus que jamais, indispensable de nous mobiliser pour obtenir la programmation de recrutements dans les années à venir par l'ouverture de concours au niveau du master II de psychologie, qui permettront d'offrir à nos collègues contractuels une réelle chance d'intégration dans la profession.

La défense du service public va être sur le devant de la scène dans les mois à venir. Le 3 octobre, un référendum populaire est organisé pour s'opposer à la privatisation de La Poste. Il faut y participer et populariser aussi nos revendications pour le service public d'éducation et d'orientation. ■

Action

L'année qui vient de s'écouler a vu la mise en place d'un certain nombre de mesures qui concernent nos services mais n'ont jamais été discutées avec les personnels.

Dans certaines académies, c'est même dans le plus grand secret que sont envisagés des fermetures de CIO, l'engagement des services dans les Cités des métiers ou des plateformes d'accueil, la décision de mise en place de plateforme téléphonique... Tout ceci dans un contexte de pénurie accrue qui transforme le travail au quotidien en numéro d'équilibriste ! Il y a actuellement près de 300 postes non pourvus au plan national et un nombre de contractuels qui atteint plus de 10 % des effectifs du corps (25 à 30 % dans certaines académies). C'est la vigilance et l'opposition de toute la profession et des enseignants qui pourront bloquer ces manœuvres mortifères pour le métier. Le collectif de catégorie propose que, sur tous les points « sensibles » à cette rentrée, les collègues développent des actions communes dans toutes les académies.

■ SUR LES RECRUTEMENTS

Le SNES appelle les collègues à refuser toute couverture des secteurs sur lesquels les rectorats refusent de nommer des personnels et à réclamer avec les parents et avec les enseignants le remplacement de tous les CO-Psy manquants. Pétitions, rassemblement devant les rectorats, audiences avec les recteurs, conférence de presse sont à organiser dès la rentrée.

■ SUR LES PLATEFORMES TÉLÉPHONIQUES

1. Dénonciation de l'opération sur le fond et la forme. On cherche à faire croire que la grande majorité des questions relèvent de l'information ou de conseils simples (cf. livre vert Hirsch). C'est une vision erronée et idéologique qui a pour objectif de liquider les services de proximité et les entretiens de face à face jugés trop coûteux.

2. Il est nécessaire de bien réaffirmer que cette plateforme donne des informations et non des conseils. Comment pourrait-on faire autrement sans connaître la personne,



sans la resituer dans son contexte, dans son histoire, sans avoir aucun élément sur ses potentialités du développement ?

3. Si véritablement la stratégie de l'ONISEP est de défendre le service public, pourquoi la plateforme n'affiche-t-elle pas clairement l'expertise du réseau des CIO pour le conseil personnalisé ? Ce point a été vigoureusement rappelé à P. Charvet lors de notre dernière rencontre.

4. Il ne peut s'agir de prélever des moyens de titulaires sur le terrain.

5. Le volontariat doit être respecté même en SAIO et DRONISEP et les remplacements doivent être prévus.

6. Il est nécessaire que les « répondants » s'identifient vis-à-vis du public. Il ne s'agit pas de faire passer des personnels non formés pour des CO-Psy.

■ SUR LA MISE EN PLACE DE PLATEFORME MULTISERVICES TYPE CITÉ DES MÉTIERS EST TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR

1. La participation à ces guichets uniques ne peut se faire qu'au détri-

ment des CIO et de notre public prioritaire. Il y a contradiction entre un discours sur le prétendu besoin de lisibilité et l'ajout d'une structure nouvelle dont les missions chevauchent celles des autres institutions. La plateforme multiservice pourrait avoir l'intérêt de regrouper sur le plan géographique tous les services publics intervenant auprès des élèves, des jeunes adultes ou des adultes mais en maintenant leurs compétences spécifiques. Les expériences en cours montrent que ce n'est pas ce modèle qui est choisi, mais bien celui de structures intégrées qui diluent services et compétences, et sont censées être plus économiques.

2. La Charte de la cité des métiers interdit l'identification des personnes et de leur service d'appartenance. Contrairement à ce que clament les CSAIO, la participation à de telles structures ne valorisera nullement le rôle des CIO ni des CO-Psy puisqu'ils travailleront incognito pour la cité des métiers.

Pour le SNES il ne peut être question d'accepter cette nouvelle tâche.

3. L'anonymat est contraire à la déontologie et à la Charte Marianne.

4. Une telle plateforme ne se centre que sur les métiers, laissant de côté les problèmes relatifs à la scolarité, difficultés relationnelles et psychologiques, le suivi, le travail avec les équipes éducatives. C'est donc une réduction de notre activité et une multiplication des lieux d'intervention.

5. Le fonctionnement des cités des métiers existantes montre que la participation des élèves reste très limitée (sauf si des actions d'information ou des forums sont organisés spécialement pour eux). C'est un lieu souvent plus éloigné que le CIO et mal repéré par les élèves les plus en difficulté.

■ SUR LA DÉFENSE DE NOTRE QUALIFICATION DE PSYCHOLOGUE

Actions académiques avec les psychologues du premier degré

Le groupe des 7⁽¹⁾ organisations de psychologues a décidé de proposer à tous les collègues CO-Psy, DCIO et psychologues scolaires de se réunir pour faire le point sur la situation des psychologues dans leur secteur : suppression de postes, intervention de psychologues extérieurs par le biais de SESSAD ou d'associations, recours à des non-psychologues pour des missions de suivi et d'écoute...

Les nouveaux textes sur la maîtrise posent en des termes nouveaux les questions de recrutement et de rémunération des psychologues du premier comme du second degré. L'objectif est de profiter de cet état des lieux pour poser le problème de l'existence des psychologues dans l'Éducation nationale, et l'intérêt de leurs apports... et d'alerter l'opinion par des conférences de presse. Cette rencontre sera aussi l'occasion de discuter des propositions du groupe des 7 sur une organisation en service de psychologie de la maternelle à l'Université. ■

(1) ACOPE, AFPEN, SNES, SNUIPP, SNP, SFP, SNPSYEN.

La signature de la lettre au ministre pour exiger l'ouverture de réelles négociations est toujours à l'ordre du jour :

www.snes.edu

Propositions du SNES

Pour le SNES, l'orientation doit être un instrument de la démocratisation de l'accès aux études et du développement maximal de la personnalité de chaque élève, et non un outil de gestion des parcours à moindre coût et de pacification sociale.

Elle doit se situer dans un temps long qui respecte le développement psychologique et social, non linéaire, de l'adolescence.

Faute de quoi l'élaboration des projets restera virtuelle. Ceci suppose que les missions des CO-Psy ne fassent pas l'impasse sur les prérequis nécessaires à une orientation réussie : une bonne adaptation réciproque du milieu scolaire et de l'adolescent, une prévention des difficultés d'apprentissages et du décrochage scolaire, un suivi et un accompagnement du développement psychologique et social.

Cette intervention est d'autant plus indispensable s'agissant de publics en difficultés (jeunes en grande difficulté scolaire et en situation de handicap).

Ne pas se préoccuper de ce travail essentiel dans les établissements scolaires en complémentarité avec les équipes éducatives, en particulier les enseignants, revient à limiter l'action des CO-Psy à une consultation d'orientation ponctuelle centrée sur des solutions immédiates laissant bien peu de place aux évolutions.

La préoccupation du taux de sortants sans qualification (6 % d'une classe d'âge) ne doit pas selon nous conduire à désorganiser l'ensemble du service public d'orientation de l'Éducation nationale qui, quoiqu'on en dise, fonctionne pour une très large majorité des élèves.

La question de l'orientation scolaire ne peut être calquée sur la recherche d'une orientation professionnelle pour les adultes.

Le public en formation initiale requiert une prise en charge spécifique assurée par des psychologues de l'Éducation nationale. Elle concerne, parallèlement aux activités d'aide à l'élaboration des projets, la mise œuvre de tous les prérequis qui la facilitent.

Les services de réponses en ligne ne sont nullement pertinents pour cela.

Les missions liées à l'orientation doivent continuer à être assurées par des psychologues, fonctionnaires du MEN, dotés d'une formation débouchant sur un master II de psychologie et recrutés à ce niveau. Les centres de formation doivent être maintenus, notamment pour assurer la formation des prérecrutés.

Une programmation de la reprise des recrutements est indispensable.

Les CIO doivent être reconnus comme formant le réseau du service public d'orientation de l'Éducation nationale et comme pivots de toutes les actions d'information, d'aide à l'élaboration des projets, de suivi des parcours, de prévention du décrochage de formation et de coordination des acteurs du district.

L'orientation tout au long de la vie relève bien d'une mission de service public qui doit fortement impliquer l'Éducation nationale. Elle se décline en deux services : l'un chargé de l'orientation scolaire et intégré à l'Éducation nationale, formé par le réseau des CIO, l'autre concernant la formation continue et les adultes et jeunes adultes à la recherche d'une insertion, autour du réseau des GRETA ; les liens entre les deux services, notamment au moment des transitions, doivent être organisés.

Le SNES demande la mise en place d'un groupe de travail sur l'orientation scolaire. ■